



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-89988>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-89988

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-79153

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Assistance Publique Hôpitaux De Marseille

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26130008100484

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13292

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : CREATION D'UN SERVICE D'IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE (IRM) A L'HOPITAL DE LA CONCEPTION A MARSEILLE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45113000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché :
Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.

L'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille souhaite installer une seconde Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) au sein de son service d'imagerie situé au RDC du bâtiment principal de l'Hôpital de la Conception. Dans le cadre de ce réaménagement, l'AP-HM souhaite créer une plateforme de maintenance pour les Groupe d'Eau Glacée. L'exploitation du service et de l'IRM n°1 en particulier devront être maintenues. Le projet prévoit le maintien en activité de l'IRM déjà présent dans la zone et les problématiques techniques liées à cette contrainte devront être prises en compte par les entreprises, le phasage et le suivi des travaux. Les travaux se dérouleront en site libre de toute activité (hormis celle de l'IRM déjà en fonction) dans un établissement recevant du public de type U.

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 02/08/2024 à 12h00, lire 09/08 /2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/07/2024